



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LES COMITÉS DE DOMAINE

**UNIVERSITÉS D'ÉTÉ
CVRH AIX EN PROVENCE**

Mardi 4 juillet 2023



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**I-PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU DISPOSITIF DES CD
II-QUELQUES REPÈRES SUR L'ACTIVITÉ DES CD
III-L' ÉVALUATION PAR LES CD EN PRATIQUE**



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

I-PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU DISPOSITIF DES CD

Un dispositif d'évaluation et de qualification Pour qui ?

Le ministère, à l'initiative du Service de la recherche et de l'innovation (SRI) et du SG/DRH, a mis en place en 2011 un dispositif de reconnaissance et d'évaluation de l'expertise scientifique et technique ouvert aux personnels du MTECM et du ministère en charge de l'agriculture (MASA)* sous réserve :

- ✓ d'être agents (ou assimilés) de catégorie A et B
- ✓ de disposer de 5 ans d'ancienneté minimum dans son domaine de spécialisation
- ✓ d'exercer ses fonctions sur un poste à caractère scientifique et technique à la date de dépôt du dossier

Attention, ce ne sont pas des généralistes de domaine

Une évaluation par les pairs, sur dossier et entretien individuel, collégiale par le comité

** depuis 2016, le MASA et le MTECT ont ouvert la possibilité aux agents relevant des 2 ministères de se faire évaluer par les 10 comités de domaine du MTECT ou les 3 collèges de domaine du MASA suivants :*

- *Alimentation, santé publique vétérinaire et qualité et santé des végétaux*
- *Forêt - Bois - Risques naturels en montagne*
- *Transition agro-écologique, performance économique et environnementale*

Un dispositif d'évaluation et de qualification Pour quoi ?

Objectifs principaux :

Pour le ministère

- ✓ Connaître et qualifier l'offre d'expertise du pôle ministériel (services et établissements)
- ✓ Constituer un vivier d'experts et de spécialistes
- ✓ Détecter les besoins d'expertise du pôle ministériel

Pour les agents :

- ✓ Reconnaître un haut niveau de compétences scientifiques et techniques validée par une qualification
- ✓ Leur fournir, ainsi qu'à la hiérarchie, des conseils pour l'élaboration de parcours valorisants
- ✓ Leur donner une plus grande visibilité en interne comme en externe
- ✓ Apporter un élément d'éclairage dans la promotion
- ✓ Une prise en compte indemnitaire pour certaines catégories de corps (ITPE, TSDD, AAE, SADD, ...)*

* Pour les aspects indemnitaires, se rapprocher des services RH de proximité (circulaire RIFSEEP)

Organisation du dispositif d'évaluation

Cf. circulaire du 25 janvier 2011

Il repose sur deux instances :

- ✓ le Comité de coordination et d'orientation « experts - spécialistes » coordonne les travaux des comités d'évaluation et précise les besoins du pôle ministériel en matière d'experts et de spécialistes
- ✓ Les 10 comités d'évaluation scientifiques et techniques de domaine (ci-dessous) évaluent et qualifient le niveau des compétences S&T des agents candidats (spécialiste, expert, expert international, non qualifié)
- ✓ Ils sont composés d'une centaine de pairs et présidés dans leur majorité par des membres de l'IGEDD

10 comités de domaine du MTECT-MTE	
Bâtiment	Infrastructures
Energie et Climat	Ouvrages d'art
Géotechnique et risques naturels	Risques anthropiques
Gestion durable des ressources naturelles- Biodiversité	Systemes d'information, Numérique et Données
Habitat, Aménagement, Villes et Territoires	Transports durables, sécurité, intermodalité et mobilité

3 collèges de domaine du MASA
Alimentation, santé publique vétérinaire et qualité et santé des végétaux
Forêt-Bois-Risques naturels en montagne
Transition agro-écologique, performance économique et environnementale

Caractéristiques de l'expertise (1/2)

Les comités d'évaluation scientifique et technique délivrent une qualification après avoir procédé à **l'évaluation des activités et des productions professionnelles** des agents telles qu'elles sont présentées dans le dossier de candidature.

L'évaluation des activités et des productions des agents se fait au regard de trois caractéristiques :

- Le niveau de **compétence** de l'agent
- Son type de **responsabilité fonctionnelle** et de **capacité d'intervention**
- Son périmètre de **rayonnement**

L'évaluation s'appuie sur les critères détaillés dans le référentiel (**Cf. référentiel d'évaluation annexé à la circulaire du 25 janvier 2011**)

Caractéristiques de l'expertise (1/2)

Profils attendus

► critères de compétence et responsabilité et d'intervention

Capacité individuelle à comprendre un domaine S&T pointu et/ou à participer ou constituer des équipes de spécialistes S&T afin de proposer des solutions à des problèmes pratiques et/ou de faire évoluer le domaine, éventuellement en partenariat avec des équipes de recherche

► critère de rayonnement et d'animation

Capacité à organiser et à diffuser la connaissance du pôle ministériel dans un domaine S&T spécifique par la supervision ou la rédaction de documents de référence, le pilotage et l'animation des réseaux, l'organisation de communications et de formations

(Plus d'informations sur <https://www.ecologie.gouv.fr/evaluation-des-activites-dexpertise-scientifique-et-technique-comites-domaine>)

Caractéristiques de l'expertise (2/2)

Cf. référentiel d'évaluation annexé à la circulaire du 25 janvier 2011

C'est le niveau reconnu par le comité de domaine dans chacun de ces critères, complété des échanges collégiaux entre ses membres lors de la séance de présentation du rapport d'évaluation par son rapporteur (évaluateur), qui va déterminer la qualification* (ou non qualification) de l'agent :

- Spécialiste
- Expert(e)
- Expert(e) International(e)

IMPORTANT !

La qualification (ou non qualification) est valide **4 ans** à compter de la date de la décision**

Un avis, contenant des recommandations, rendu en 3 sections : les compétences S&T disponibles et l'évolution possible dans le poste actuel, les conseils sur le parcours professionnel, les conseils pour le projet de formation.

** les qualifications attribuées ne sont pas liées à la catégorie de l'agent*

*** l'examen anticipé d'un nouveau dossier ne pourra être pris en compte que sous certaines conditions (exemple précisées dans l'avis communiqué à l'agent) et sous réserve d'un délai minimal de 2 ans à compter de la date de la décision*



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DES QUESTIONS



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

II-QUELQUES REPÈRES SUR L'ACTIVITÉ DES CD

II-Quelques repères sur l'activité des CD (1/9)

Un dispositif de plus en plus sollicité avec plus de 260 dossiers annuels évalués au cours de près de 40 séances :

- ✓ 53 % de spécialistes
- ✓ 32 % d'experts
- ✓ 8 % d'experts internationaux
- ✓ 7 % de non qualifiés

Structures d'origine :

- RST : 67 % (dont 53 % Cerema)
- SD (Dréal, DDT, DIR,..) : 20 %
- administration centrale : 13 % (*majoritairement en SIND*)

Taux de féminisation : 25 %

II-Quelques repères sur l'activité des CD (2/9)

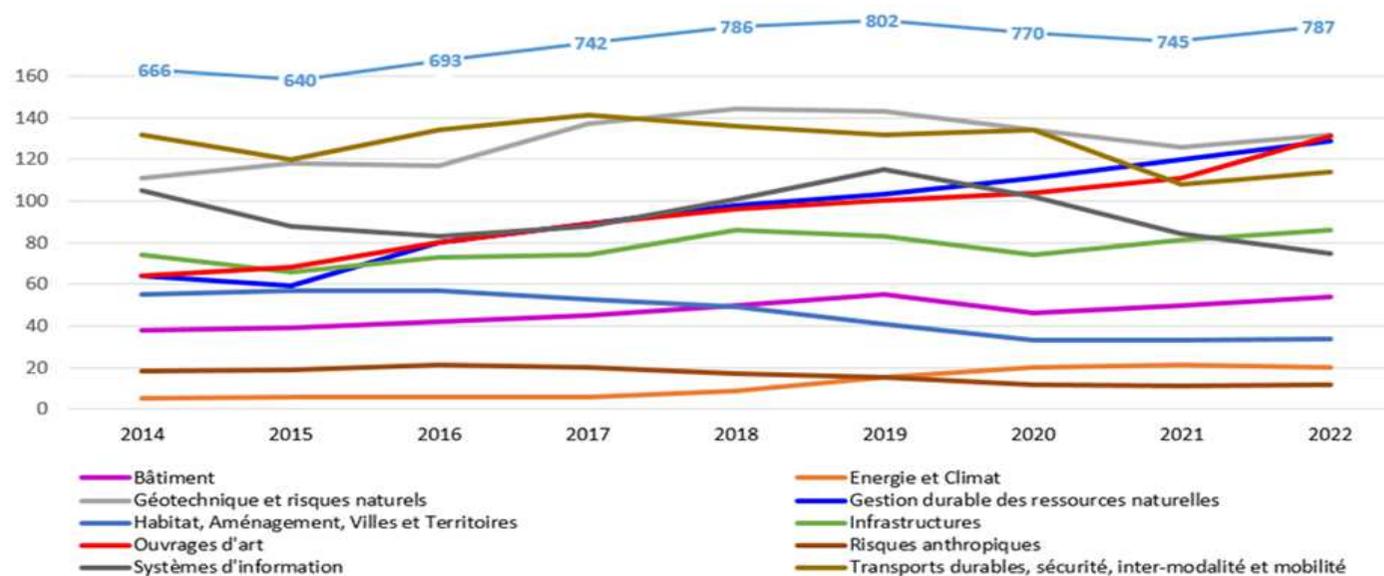
Evolution du nombre de dossiers évalués depuis 2011

Comité de Domaine	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Bâtiment	8	11	10	11	10	16	11	20	15	6	16	22
Energie et Climat	0	0	1	4	1	0	1	7	8	6	3	6
Géotechnique et risques naturels	25	24	36	34	36	24	52	42	34	24	35	47
Gestion durable des ressources naturelles	26	11	17	14	26	34	25	22	29	33	43	34
Habitat, Aménagement, Villes et Territoires	13	15	18	14	17	17	12	12	10	10	8	10
Infrastructures	24	17	21	18	18	27	23	26	14	15	27	32
Ouvrages d'art	22	17	15	11	26	29	24	19	30	33	31	39
Risques anthropiques	4	8	4	4	6	9	3	0	3	7	2	1
Systèmes d'information	27	26	32	29	16	24	40	37	24	11	18	32
Transports durables, sécurité, inter- modalité et mobilité	39	26	34	37	27	43	38	32	25	27	30	39
Total	188	155	188	176	183	223	229	217	192	172	213	262

On constate une progression constante du nombre de dossiers évalués depuis 2011 (+ 40%) tout particulièrement depuis 2021

II-Quelques repères sur l'activité des CD (3/9)

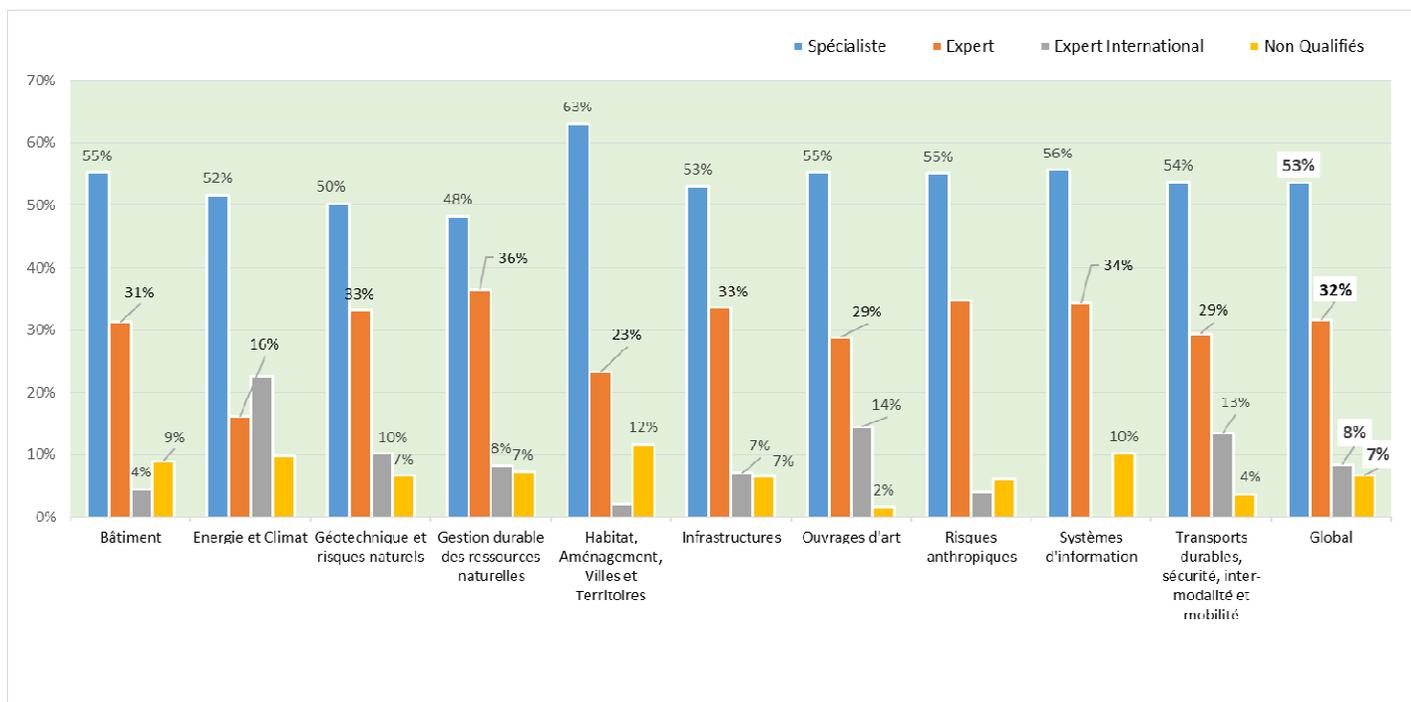
Evolution du vivier des agents avant une qualification valide au 31 décembre (2014-2022)



Progression continue du nombre d'agents possédant une qualification valide au 31/12 (+ 20 % depuis 2014) en particulier pour les comités GDRN et OA

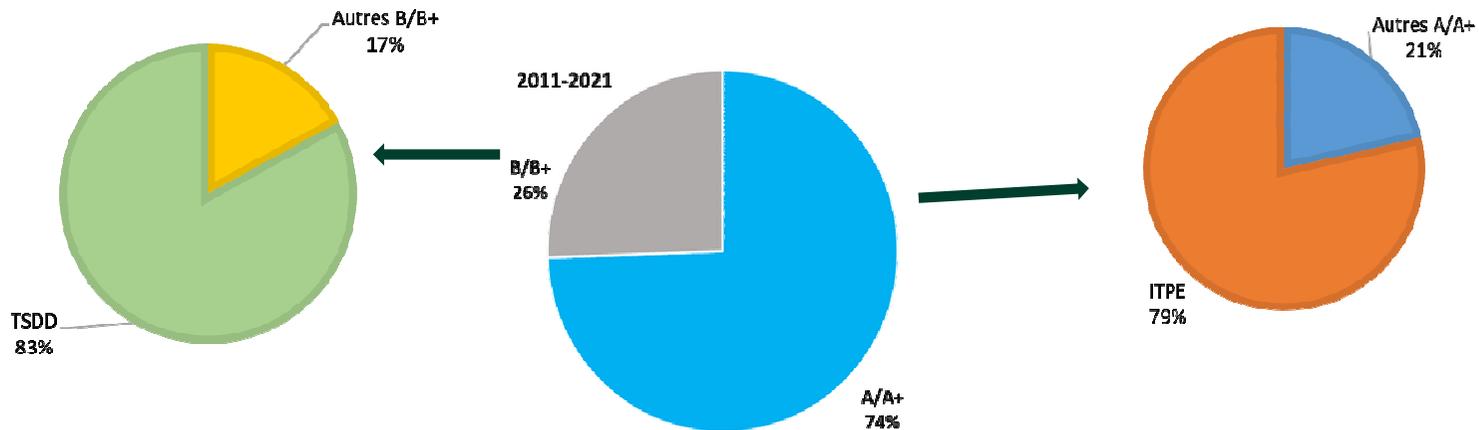
II-Quelques repères sur l'activité des CD (4/9)

Répartition des qualifications (2011-2021)



II-Quelques repères sur l'activité des CD (5/9)

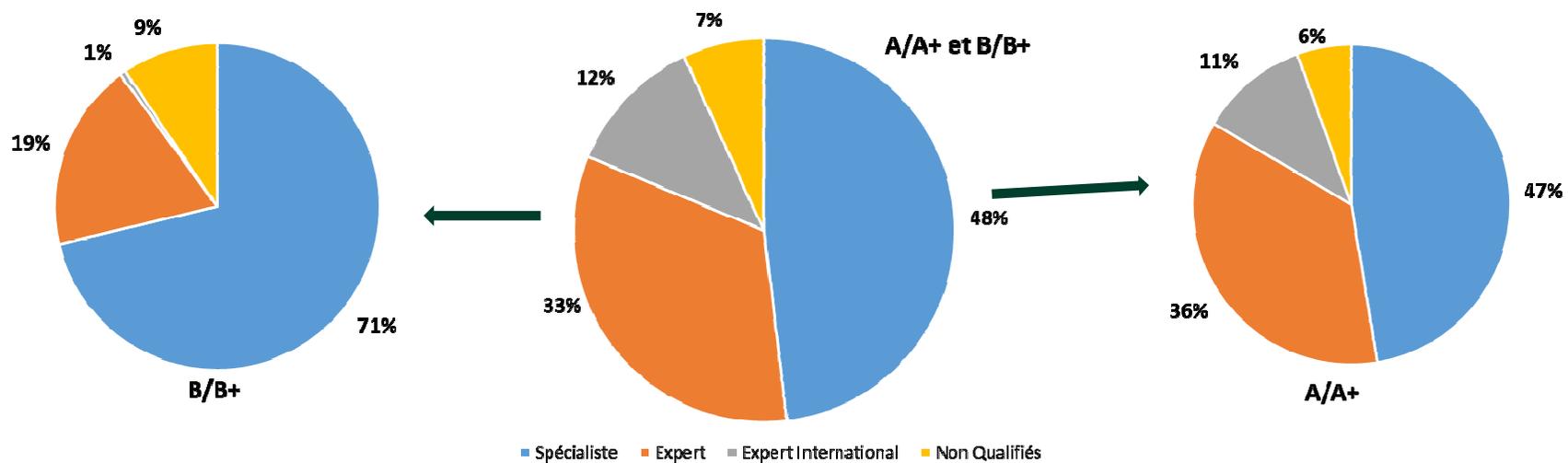
Candidats par catégorie de grade



58,5 % des agents appartiennent au corps des ITPE
21,6 % des agents appartiennent au corps des TSDD

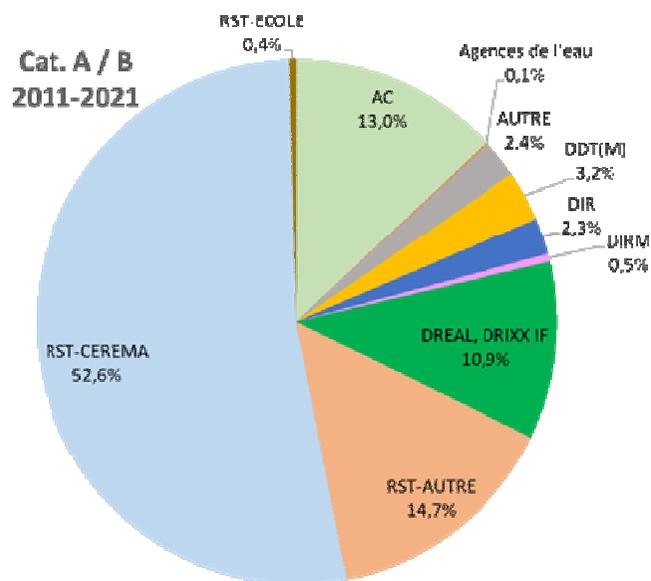
II-Quelques repères sur l'activité des CD (6/9)

Qualifications par catégorie de grade (2011 – 2021)



II-Quelques repères sur l'activité des CD (7/9)

Candidats par macrostructures (2011 – 2021)

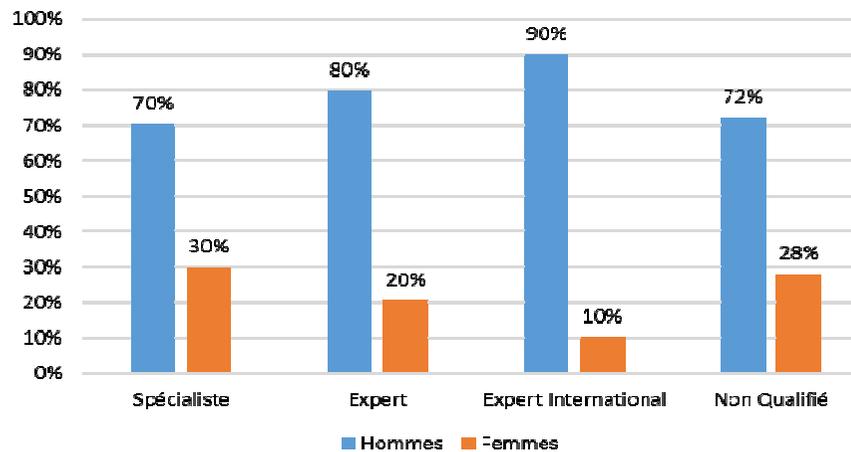
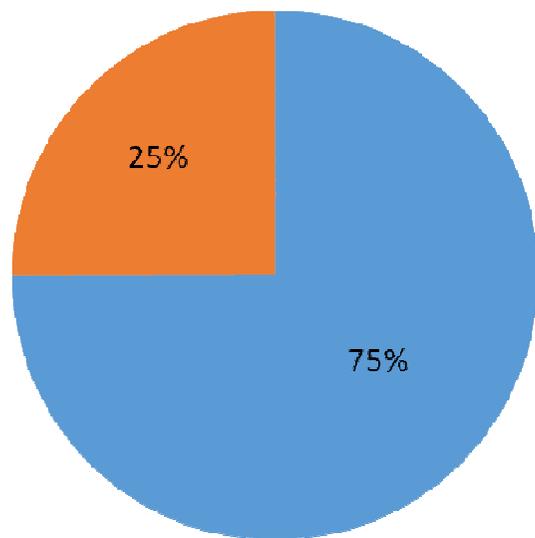


Des candidats majoritairement issus du RST (67,3 %) et 52,6 % d'agents issus du Cerema.

13 % d'agents d'AC majoritairement qualifiés par le comité SIND

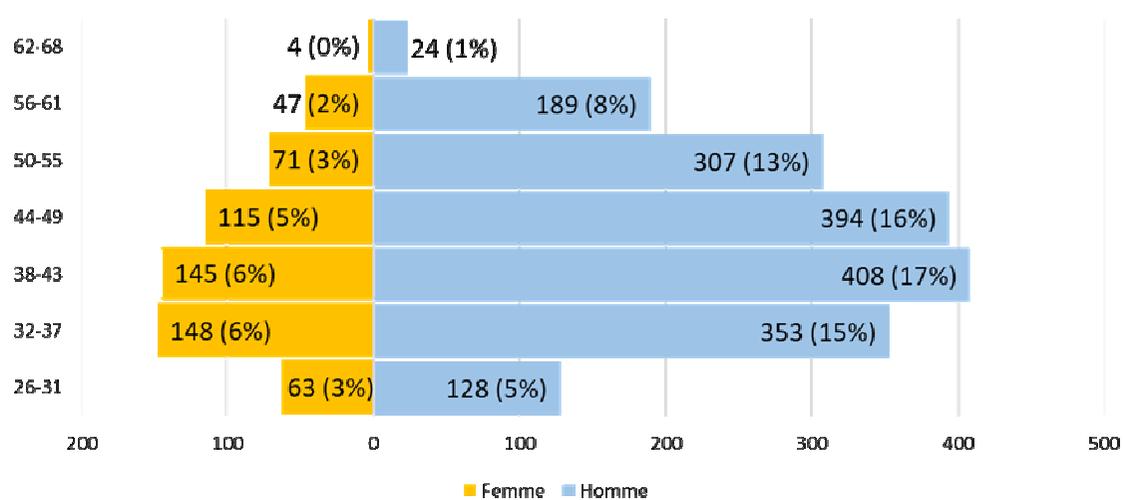
II-Quelques repères sur l'activité des CD (8/9)

Parité Hommes / Femmes (2011 – 2021)



II-Quelques repères sur l'activité des CD (9/9)

Pyramide des âges (2011 – 2021)



Forte majorité de candidats entre 38 et 49 ans pour les hommes et entre 32 et 43 ans pour les femmes



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DES QUESTIONS



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

III-L' ÉVALUATION PAR LES CD EN PRATIQUE

Constitution du dossier de candidature (1/2)

Un accès simplifié pour trouver toutes les informations relatives au dispositif des Comités de domaine ainsi que les différents formulaires :

- Internet :
<https://www.ecologie.gouv.fr/evaluation-des-activites-dexpertise-scientifique-et-technique-comites-domaine>
- Intranet :
<http://intra.portail.e2.rie.gouv.fr/evaluation-des-competences-scientifiques-et-a20262.html?TARGET=http%3A%2F%2Fintra.portail.e2.rie.gouv.fr%2Fevaluation-des-competences-scientifiques-et-a20262.html>

Ce que l'on y trouve :

- Informations générales sur le dispositif (plaquette,...)
- calendrier annuel des séances des comités
- documents de référence (circulaire du 25/01/2011, référentiel d'évaluation, thésaurus, descriptif des sous-domaines, ...)
- dossier + procédure de candidature (formulaires téléchargeables)
- répertoire des spécialistes et experts possédant une qualification valide (mise à jour biannuelle janvier / juillet)

Ce que l'on y trouve :

Constitution du dossier de candidature (2/2)

Modalités de dépôt des dossiers de demande d'évaluation :

Le dossier à envoyer par mail au bureau de la reconnaissance des compétences scientifiques et techniques (CGDD/SRI/AST/AST2) doit être composé des documents suivant :

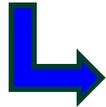
1. Le document [Formulaire_Agent_Candidature](#) complété, en s'aidant du référentiel d'évaluation des comités de domaine et du thésaurus des mots-clés
2. Le document [Formulaire_Agent_Demande_Evaluation](#) complété et signé par l'agent
3. le [CV de l'agent](#)
4. Le document [Formulaire_Chef_de_service_Avis](#) complété et signé par le (la) chef(fe) de service

Le dossier est à envoyer par mail, via le SRH de proximité, au Bureau de la reconnaissance des compétences scientifiques et techniques (CGDD/SRI/AST/AST2) sur la boîte fonctionnelle dédiée au dispositif des comités de domaine :

comites-de-domaine.ast2.sri.cgdd@developpement-durable.gouv.fr

Déroulement de l'évaluation (1/2)

Proposition de l'agent par le chef de service
à la suite de l'entretien professionnel
(ou initiative de l'agent)

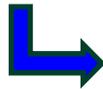


Constitution du dossier de candidature pour le comité souhaité :

- ✓ formulaire de candidature agent
- ✓ avis du(de la) chef(fe) de service cosigné avec l'agent
- ✓ formulaire de demande d'évaluation agent (RGPD)
- ✓ CV



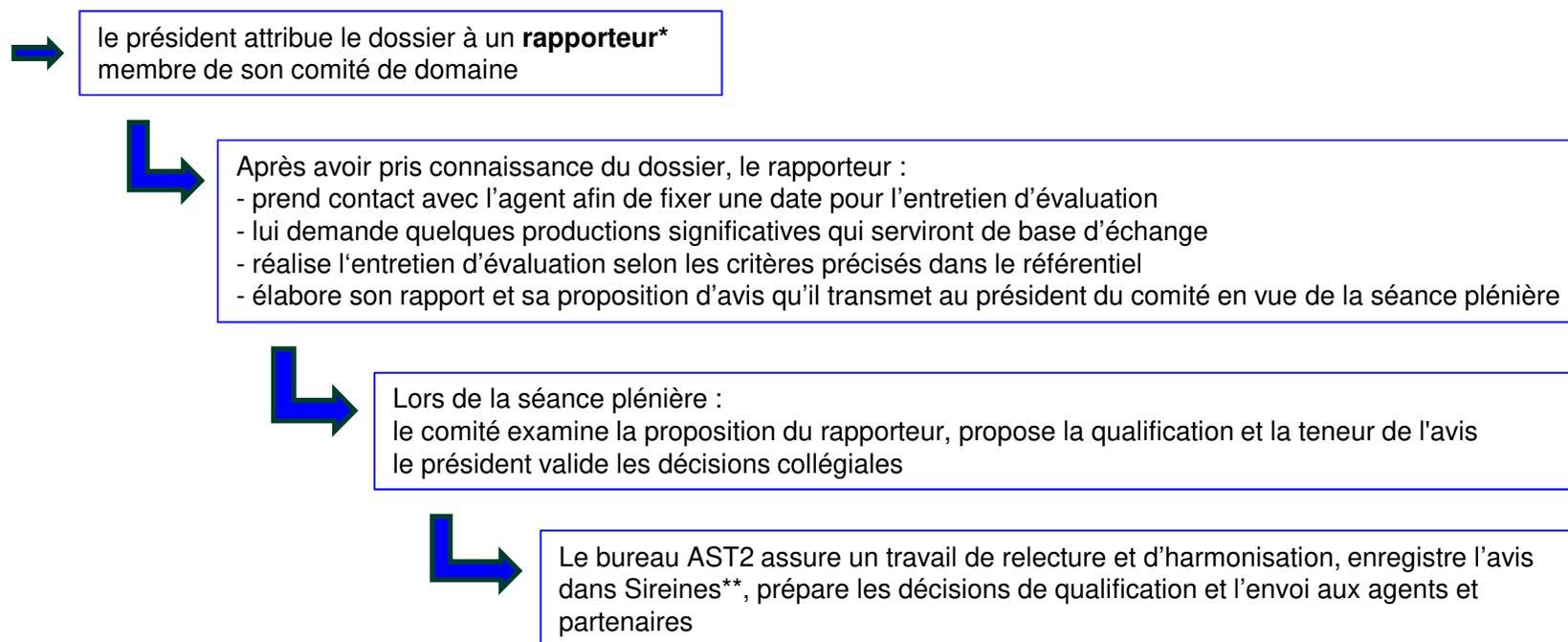
Le dossier est transmis par le bureau RH de proximité de l'agent au bureau de la reconnaissance des compétences S&T (CGDD/SRI/AST2*)



Le bureau AST2 s'assure de la conformité administrative du dossier et le transmet au président du comité compétent

* Cf. coordonnées en fin de document

Processus d'évaluation (2/2)



* Certains comités attribuent le dossier à 2 rapporteurs fonctionnant en duo

** Base de données et outil de gestion des évaluations des compétences scientifiques et techniques



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DES QUESTIONS

Information contact AST2 pour les comités de domaine :

**comites-de-domaine.ast2.sri.cgdd@developpement-
durable.gouv.fr**